

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
25 SEPTEMBRE 2019 À PARTIR DE 18 H**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

**AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE
58 LOGEMENTS AU 2166, RUE SAINT-PATRICK
(SECTEUR POINTE-SAINT-CHARLES)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 septembre 2019, le conseil d'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **25 septembre 2019 à partir de 18 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^e étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le site du projet est situé dans le quartier de Pointe-Saint-Charles. Il est composé de trois lots (1 381 230, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec) ayant front sur les rues Saint-Patrick et Augustin-Cantin. Le site est adjacent au parc des Chaudronniers.

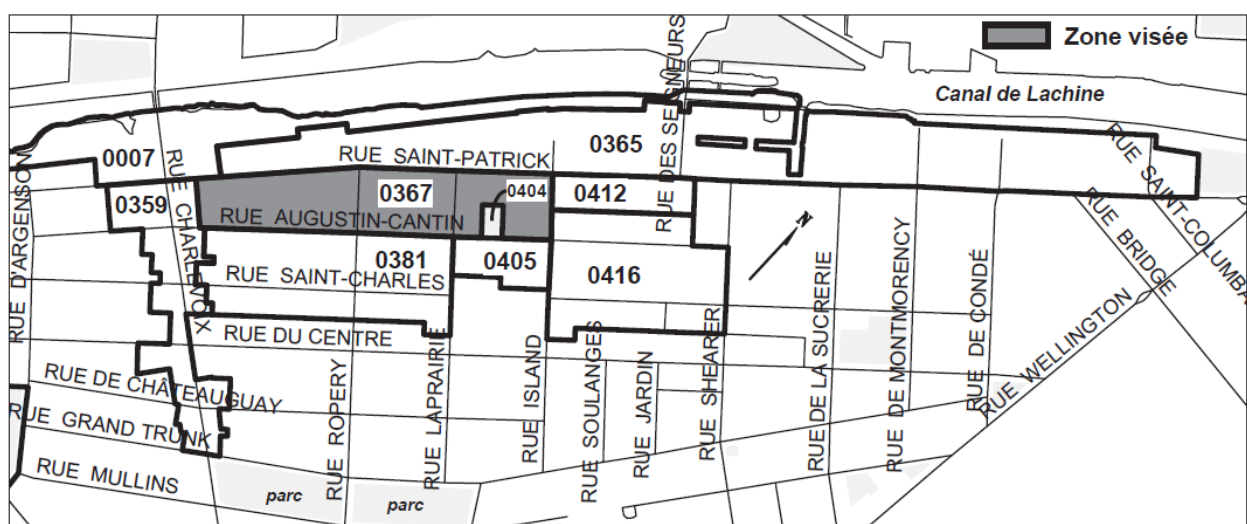
Ce premier projet de résolution vise la démolition du bâtiment existant et la construction d'un immeuble de six étages. L'immeuble sera constitué d'un maximum de 58 logements avec des commerces de proximité et une clinique médicale au rez-de-chaussée. Trois volumes seront disposés sur le site. Le premier, adjacent à la rue Saint-Patrick, aura six étages et comportera 44 logements pour une hauteur de 21 mètres. Le second, adjacent au parc, comportera 4 logements pour une hauteur de 11 mètres. Le dernier fera front à la rue Saint-Augustin et il comportera 6 logements.

Le projet propose également 15 cases de stationnement en sous-sol qui seront accessibles par la rue Saint-Patrick.

De nombreuses plantations, des toits verts et des végétaux grimpants sont prévus dans le projet.

Les dispositions relatives à l'usage, la hauteur et le nombre de cases de stationnement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0367 ainsi que les zones contiguës 0007, 0359, 0365, 0381, 0404, 0405, 0412 et 0416, toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 16 septembre 2019

La secrétaire d'arrondissement
Daphné Claude